

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Autre domaine de
compétences**
**Domaine de compétences
des communes**
N° 09.01.01

Séance du 25 mai 2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Nombre de suffrages
exprimés :
Pour : 11
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
18/05/2020

Date d'affichage
28/05/2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

..J..J....

et publication du :

..J..J....

VOTE DU HUIS- CLOS

Le Maire propose au Conseil Municipal de voter le huis- clos pour la séance du 25 mai 2020 selon l'article L2121- 18 du Code Général des Collectivités. Ce huis -clos s'appliquera à l'ensemble de la séance.

" Compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID 19 , que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, la tenue de la séance est faite à huis- clos"

Suite à un vote à mains levées, le Conseil a accepté à la majorité absolue la tenue de la séance à huis clos

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institutions et vie politique
Election executif
N° 05.01.02

Séance du 25 mai 2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
18/05/2020

Date d'affichage
28/05/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

ELECTION DU MAIRE

Vu la délibération N° 09.01.01 instaurant le huis- clos pour cette séance.

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L2122- 7

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue

Considérant que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au président (le plus âgé des conseillers) son bulletin de vote écrit sur du papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau de vote : 0

Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mr BERG André : 11 voix

**Mr BERG André ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et
immédiatement installé dans ses fonctions.**

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



2017

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institutions et vie politique
Election executif
N° 05.01.03

Séance du 25 mai 2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 11
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

<u>Date de convocation</u> 18/05/2020
--

<u>Date d'affichage</u> 28/05/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

...././....

et publication du :

...././....

CREATION DES POSTES D'ADJOINTS

Vu la délibération N° 09.01.01 instaurant le huis- clos pour cette séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-2

Considérant que le Conseil Municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger.

Considérant cependant que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif du conseil municipal

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de trois adjoints

Après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire,

Le Conseil décide, après en avoir délibéré, à la majorité absolue

d'approuver la création de deux postes d'adjoints au Maire.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institutions et vie politique
Election executif
N° 05.01.04

Séance du 25 mai 2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etai(ents) présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procurat(ion)s :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
18/05/2020

Date d'affichage
28/05/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

ELECTION DU 1ER ADJOINT

Vu la délibération N° 09.01.01 instaurant le huis- clos pour cette séance.

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L2122- 7

Considérant que les Adjoint(és) sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue

Considérant que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au président (le plus âgé des conseillers) son bulletin de vote écrit sur du papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau de vote : 0

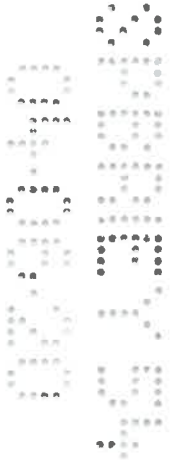
Nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mr DI BENEDETTO Franck : 11 voix

Mr DI BENEDETTO Franck ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 1er adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institutions et vie politique
Election executif
N° 05.01.05

Séance du 25 mai 2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Nombre de suffrages exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme BERG Liliane

Date de convocation
18/05/2020

Date d'affichage
28/05/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

ELECTION DU 2EME ADJOINT

Vu la délibération N° 09.01.01 instaurant le huis- clos pour cette séance.

Vu le Code des collectivités territoriales et notamment l'article L2122- 7

Considérant que les Adjointes sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue

Considérant que si après deux tours de scrutin aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3e tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis au président (le plus âgé des conseillers) son bulletin de vote écrit sur du papier blanc.

PREMIER TOUR DE SCRUTIN

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de suffrages déclarés blanc par le bureau de vote : 1

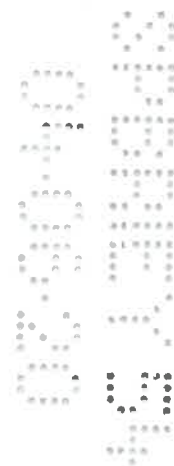
Nombre de suffrages exprimés : 10

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mr BOURHOVEN Christophe : 10 voix

Mr BOURHOVEN Christophe ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé 2e adjoint et immédiatement installé dans ses fonctions.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institutions et vie politique
Election executif
N° 05.01.06

Séance du 25 mai 2020

L'an deux mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 11
Contre :
Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

<u>Date de convocation</u> 18/05/2020
--

<u>Date d'affichage</u> 28/05/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

MONTANT DES INDEMNITES DE FONCTION

Vu la délibération N° 09.01.01 instaurant le huis- clos pour cette séance.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L2123- 20 à L2123-24-1

Considérant que le code susvisé fixe des taux maxima et qu'il y a donc lieu de déterminer le taux des indemnités allouées au Maire et aux Adjoints.

Le Conseil Municipal, décide, après en avoir délibéré, par 11 voix de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire et d'adjoints, dans la limite de l'enveloppe budgétaire constituée par le montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées aux titulaires de mandats locaux, aux taux suivants:

Taux en pourcentage de l'indice brut 1027 , majoré 1030 , conformément au barème fixé par les articles L2123- 23 , L2123- 24 et le cas échéant L2123- 24 - 1 du code général des collectivités territoriales

MAIRE : 25,5 % soit 991 , 80 euros brut

ADJOINTS : 9,9 % soit 385,05 euros brut

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2020 à l'article 6531

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

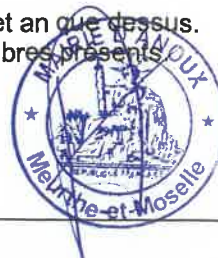
Ont signé au registre les membres présents

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institutions et vie politique
Désignation des représentants
N° 05.03.07

Séance du 25 mai 2020

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 11
Présents : 11
Absents : 0
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 11
Contre :
Abstentions :

L'an deux- mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
18 / 05 / 2020

NOMINATION DES DELEGUES AUX COMMISSIONS COMMUNALES

Date d'affichage
28 / 05 / 2020

Vu la délibération N° 09.01.01 instaurant le huis- clos pour cette séance

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

Le Conseil Municipal de la commune d'ANOUX,

Après en avoir délibéré, décide de nommer les délégués aux différentes commissions communales :

et publication du :

./././....

Commission des travaux : Mme LICCARDI Anne, Mr DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, Mr SCHMITT Pierre, Mme BERNARD Nelly

Commission des finances : Mr DI BENEDETTO Franck , Mr LECHNER Jean- François , Mr CORNET Anthony

Commission des bois : Mr BOURHOVEN Christophe, Mr SCHMITT Pierre, Mr LECHNER Jean- François

Commission du CCAS : Mme BERG Liliane, Mme MACIOTTA Sylvie, Mme GIVERT Monique (3 personnes extérieures au conseil municipal seront nommées par arrêté du Maire ultérieurement)

Commission d'appel d'offre : Mme LICCARDI Anne, Mr DI BENEDETTO Franck, Mr SCHMITT Pierre

Commission de sécurité : Mme BERNARD Nelly, Mr CORNET Anthony, Mr DI BENEDETTO Franck

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Institutions et vie politique
Désignation des représentants
N° 05.03.08

Séance du 25 mai 2020

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

L'an deux- mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
18 /05 / 2020

NOMINATION DES DELEGUES AUX SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

Date d'affichage
28 / 05 / 2020

Vu la délibération N° 09.01.01 instaurant le huis- clos pour cette séance

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

Le Conseil Municipal de la commune d'ANOUX,

Après en avoir délibéré, décide de nommer les délégués aux syndicats intercommunaux :

et publication du :

.././....

SIVU Fourrière du Joli Bois : **Titulaire :** Mr BOURHOVEN Christophe
Suppléant : Mr DI BENEDETTO Franck

SIVU du Réseau Câblé : **Titulaire :** Mme GIVERT Monique
Suppléante : Mme LICCARDI Anne

SISCODELB : **Titulaire :** Mr DI BENEDETTO Franck
Suppléant : Mr BERG André

AMONFERLOR : **Titulaire :** Mme GIVERT Monique
Suppléant : Mr BERG André

SIRTOM : **Titulaire :** Mr SCHMITT Pierre
Suppléant : Mr BERG André

CRW : Assainissement **Titulaire :** Mme LICCARDI Anne
Suppléant : Mr LECHNER Jean- François
Eau potable **Titulaire :** Mr BERG André
Suppléant : Mr DI BENEDETTO Franck

MMDA Plate- forme d'ingénierie du Conseil Général :

Titulaire : Mr BERG André

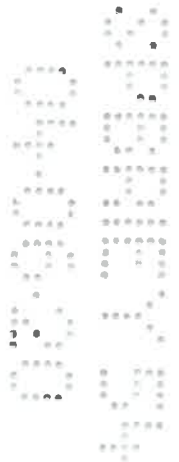
Suppléant : Mr DI BENEDETTO Franck

COFOR :

Mr BOURHOVEN Christophe

AMORCE ET FONDATION DU PATRIMOINE : La commune y adhère mais aucun délégué n'a besoin d'être désigné

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANOUX
Le Maire,
André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine et Patrimoine
Acquisition
N° 03.01.09**

Séance du 25 mai 2020

L'an deux- mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuration(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
18 / 05 / 2020

Date d'affichage
28 / 05 / 2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

ACHAT DE LA PARCELLE AB 37

Vu la délibération N° 09.01.01 instaurant le huis- clos pour cette séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a pour but d'acquérir la parcelle AB 37 appartenant à Mme VASCA Nadine.

Le prix fixé pour cette parcelle est de 620 euros pour la surface de 62 m² (partie classée en emplacement réservé) sur la base de 10 euros le m².

Vu la réponse favorable du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle AB 37 pour le montant cité auquel s'ajouteront les frais de notaire et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Domaine et Patrimoine
Acquisition
N° 03.01.10**

Séance du 25 mai 2020

L'an deux- mil vingt, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire André BERG

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 11

Absents : 0

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 11

Contre :

Abstentions :

Etaient présents :

M. BERG André, Mme BERG Liliane, Mme BERNARD Nelly, M. BOURHOVEN Christophe, M. CORNET Anthony, M. DI BENEDETTO Franck, Mme GIVERT Monique, M. LECHNER Jean- François, Mme LICCARDI Anne, Mme MACIOTTA Sylvie, M. SCHMITT Pierre

Procuratation(s) :

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme BERG Liliane

Date de convocation
18 / 05 / 2020

Date d'affichage
28 / 05 / 2020

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././....

et publication du :

./././....

ACHAT DE LA PARCELLE AB 38

Vu la délibération N° 09.01.01 instaurant le huis- clos pour cette séance

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que la commune a pour but d'acquérir la parcelle AB 38 appartenant aux consorts DEMAISON

Le prix fixé pour cette parcelle est de 1 700euros pour la surface de 170 m² sur la base de 10 euros le m².

Vu la réponse favorable du propriétaire.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la parcelle AB 38 pour le montant cité auquel s'ajouteront les frais de notaire et autorise Mr le Maire à signer tout document s'y rapportant.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANOUX

Le Maire,

André BERG

